

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 décembre 2021
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 1

Rapport d'orientations budgétaires

Avant le vote du budget doit se tenir un débat relatif au rapport d'orientations budgétaires (ROB), orientations budgétaires qui président à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L2312-1 du CGCT qui dispose du contenu du rapport sur les orientations budgétaires au niveau communal est applicable aux EPCI :
« Article L2312-1

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021 (accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Le budget 2022 sera le deuxième du mandat en cours et il sera proposé de l'examiner et de l'adopter le 2022.

Le périmètre du budget

Le budget de Quimper Bretagne Occidentale est composé d'un budget principal et de 11 budgets annexes : transports urbains, eau (1 régie, 1 DSP), assainissement collectif (1 régie, 1 DSP), SPANC (service public d'assainissement non collectif), ZAE (Zones d'activités économiques), location des bâtiments économiques, port du Corniguel-Cap Horn, production d'ENR (Biogaz), service commun de restauration collective pour 117 M€ nets (et 135 M€ bruts) en 2021.

Le montant consolidé des dépenses est à mettre au regard des modes de gestion. En cas de DSP, la majeure partie des dépenses et des recettes du service public délégué est porté dans la comptabilité du délégataire.

La stratégie financière en cours

L'objectif pluriannuel est de permettre de concilier une capacité d'investissement nette du budget principal d'une dizaine de millions d'euros par an auquel s'ajoutent environ quinze millions d'euros d'investissements sur les budgets annexes, et de permettre de financer un service public de qualité pour les habitants et les acteurs du territoire.

Pour ce faire, il convient de maîtriser les dépenses de fonctionnement, procéder à une réallocation des ressources sur les priorités politiques et permettre de maintenir le niveau d'autofinancement pour augmenter la capacité à investir avec un recours à l'emprunt que permet le faible niveau d'endettement de QBO. La capacité de désendettement ne doit cependant pas dépasser 8 ans et la proportion du financement de l'investissement par l'emprunt ne pas excéder 50 %.

Les chantiers structurants de l'exercice 2022

Après un exercice 2021 qui a vu l'adoption d'une PPI sur le budget principal, le lancement du projet communautaire et l'aboutissement de la première partie du pacte fiscal et financier, le budget 2022 verra l'adoption du projet communautaire, le travail sur la deuxième partie du pacte portant sur le financement du projet communautaire et l'ajustement de la stratégie financière de l'EPCI en lien avec les communes, la mise en œuvre de la PPI sur le budget principal et l'adoption des PPI des budgets annexes. Un chantier majeur qui verra sa mise en œuvre sera, dans le champ des RH, la mise en place du RIFSEEP ainsi que celle de l'obligation légale d'application des 1607 heures au 1^{er} janvier 2022.

Le contexte reste incertain. Si les effets de la crise sanitaire sont circonscrits, la reprise économique présente des signes de vulnérabilité entre flambée des cours de l'énergie et crise de l'approvisionnement des matières premières. Ces derniers éléments pèseront sur l'évolution de certains contrats, avec des hausses importantes parfois supérieures à l'inflation.

Le projet de loi de finances 2022 semble relativement favorable au secteur public local. Il conviendra de rester néanmoins prudent, avec de possibles amendements à la loi de finances après les échéances électorales du printemps 2022.

Ainsi dans le budget 2022, les hypothèses en matière de recettes sont une légère évolution de nos ressources, notamment fiscales.

En 2022, trois services majeurs, pour partie en délégation de service public, verront les travaux de renouvellement/évolution des modes de gestion pour une mise en place effective en 2023. Il s'agit des services de la production et de la distribution d'eau potable, le service de l'assainissement collectif et le service du transport urbain. L'unification des budgets eau, des budgets assainissements et la mise en place d'un budget annexe de l'enlèvement et du traitement des déchets seront étudiées pour une mise en place au 1^{er} janvier 2023.

La recherche de financement est au cœur de l'action politique et administrative de l'EPCI, dans le domaine plus particulièrement de la contractualisation et de la mise en place du paquet de fonds européens et du plan de relance.

QBO poursuit la mise en place des mesures visant à répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), que ce soit dans son organisation ou dans les chantiers traités (comme en matière RH par exemple).

Les priorités politiques

En 2022, le projet politique sera déployé avec l'adoption du projet communautaire (sur l'éventail et le contenu des politiques publiques du territoire) et les modalités de financement de ce dernier seront arrêtées au travers de l'étude et de l'adoption de la deuxième partie du pacte de solidarité fiscale et financière.

Sur le fond des politiques publiques, les trois axes majeurs sont la transition écologique et énergétique, l'attractivité du territoire et assurer la solidarité sur celui-ci.

La transition écologique et énergétique est engagée, avec le PEM, qui se poursuit et s'amplifie sur les infrastructures de la gare. La politique mobilités se structure avec la tenue des assises de la mobilité et le développement du plan mobilité. QBO poursuit son soutien au projet d'économie d'énergie et au développement de la production renouvelable et locale.

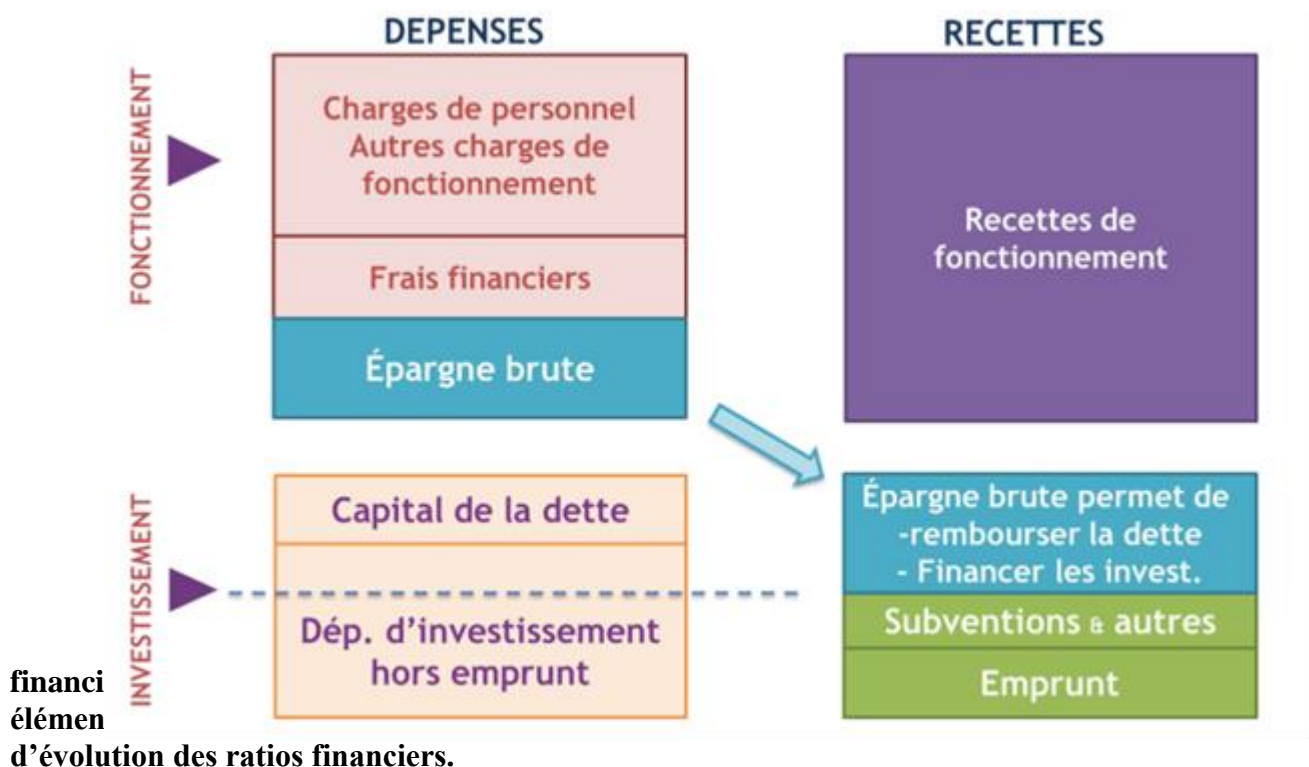
Au titre de l'attractivité du territoire, les interventions en matière économique se poursuivent, avec le soutien à la création et à l'extension d'entreprises, le soutien à l'innovation et à la recherche comprenant notamment le renouvellement de la convention avec le CEA tech, l'accompagnement des entreprises à leur implantation, leur développement par la recherche et la commercialisation de foncier. L'attractivité passe également en investissement par la poursuite de la mise en œuvre du pôle d'échange multimodal et la rénovation de la gare dans le quartier éponyme. En matière d'habitat l'OPAH est désormais solidement installé sur le territoire.

La solidarité du territoire se concrétise au travers des politiques portées par le CIAS avec les EHPAD et notamment la livraison du nouvel EHPAD des oiseaux, la petite enfance ou encore le soutien à l'investissement locatif social. Sur la petite enfance, la question du remplacement de la structure Arche de Noé devrait aboutir à une proposition tandis que les tensions sur les modes de garde avec la reprise de l'activité économique vont interroger l'EPCI sur les réponses à y apporter. Plus largement, le projet communautaire s'interrogera sur le service public de la petite enfance, les tensions sur l'offre sont réelles, entre évolution des pratiques professionnelles des intervenants du secteur et demande forte des familles dans un contexte de dynamisme économique du territoire et de demandes spécifiques non traitées.

En matière RH, l'EPCI, avec son CIAS et en collaboration avec la commune de Quimper et le CCAS de cette dernière instaurent le RIFSEEP.

Le budget 2022 se construit et s'exécutera dans un contexte où les incertitudes resteront nombreuses pouvant conduire à des clauses de revoyure possibles en cours d'année.

Pour mémoire, schéma de financement d'un budget du secteur public local :



La dernière partie présentera les orientations budgétaires présidant à la construction du BP 2022.

I - Les éléments de rétrospective

A / le budget principal

Le tableau suivant présente l'évolution des postes budgétaires du budget principal ainsi que les soldes de gestion. Ce sont des données compte administratif, pour l'exercice 2021, il s'agit d'un CA prévisionnel.

K€	2019	2020	2021
Produits fonctionnement courant stricts	71 943	78 221	76 092
Impôts et taxes	50 021	51 203	50 461
Contributions directes	39 834	40 828	23 877
Attribution de compensation reçue	54	60	66
TEOM	9 825	10 022	10 074
TVA transférée			16 145
Solde impôts et taxes	308	293	300
Dotations et participations	13 698	18 426	17 391
DGF	10 658	10 483	10 336
Compensations fiscales	1 276	1 373	2 364
DCRTP	192	139	138
FCTVA fct	10	6	5
Solde participations diverses	1 560	6 426	4 547
Autres produits de fct courant	8 224	8 592	8 240
Produits des services	7 991	8 357	8 000
Produits de gestion	233	235	240
Atténuations de charges	195	218	150
Produits de fonctionnement courant (A)	72 138	78 439	76 242
Produits exceptionnels larges	86	16	130
Produits exceptionnels	86	16	130
Produits de fonctionnement (B)	72 224	78 456	76 372
Charges fonctionnement courant strictes	55 402	56 086	57 200
Charges à caractère général	13 323	13 310	13 900
Charges de personnel	28 433	28 982	29 400
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	13 646	13 793	13 900
Atténuations de produits	7 696	7 922	7 947
AC versée	6 917	7 084	6 705
DSC versée	0	0	494
Contributions fiscales (FPIC, ...)	389	449	359
Prélèvement FNGIR	389	389	389
Charges de fonctionnement courant (C)	63 097	64 008	65 147
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	9 041	14 431	11 095
Charges exceptionnelles larges	4 665	4 988	4 800
Frais financiers divers	44	79	79
Charges exceptionnelles	4 621	4 909	5 269
Charges de fct. hors intérêts (D)	67 762	68 996	69 947
EPARGNE DE GESTION (B-D)	4 462	9 460	6 425
Intérêts (E)	151	138	127

Charges de fonctionnement (F = D+E)	67 913	69 134	70 074
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	4 311	9 322	6 298
Capital (H)	960	945	884
EPARGNE NETTE (I = G-H)	3 351	8 376	5 414
Dépenses d'investissement hors dette	9 437	10 395	10 336
Dép d'inv hors annuité en capital	9 437	10 395	10 336
EPARGNE NETTE	3 351	8 376	5 414
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 695	1 443	1 944
Opérations pour compte de tiers (Rec)	413	1 459	0
Subventions yc DETR / DSIL	2 176	1 408	2 034
Emprunt	0	0	944
Variation de l'excédent global	-1 804	2 292	0
Excédent Global de Clôture (EGC)	5 293	7 585	5 585

En matière de recettes :

En 2021, la réforme de la TH a été mise en œuvre au niveau du panier de ressources des collectivités et EPCI. QBO n'est plus bénéficiaire de la TH (sauf pour la partie résidence secondaire et la TH sur les logements vacants), la communauté d'agglomération percevant désormais une fraction de produit de la TVA (16,14 M€). Des évolutions dans les bases des impôts locaux des établissements industriels viennent faire également évoluer les masses entre la fiscalité perçue et le chapitre des compensations.

Entre produits de fiscalité et de compensation, de 2020 à 2021, QBO passe de 52,57 M€ à 52,82 M€. Malgré la crise sanitaire et la diminution du produit de CVAE, les produits ont évolué positivement sur QBO.

Après un exercice 2020 de rattrapage des subventions CAF 2019 en matière de petite enfance, l'exercice 2021 constitue un premier exercice avec un périmètre financier stabilisé depuis les transferts de 2019.

Pour mémoire évolution de la CAF:

en M€	Hyp. 2019	Hyp. 2020	Hyp. 2021	Hyp. 2022	Hyp. 2023	Hyp. 2024	Hyp. 2025	Hyp. 2026
Tarifification aux familles	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75
PSU		3,32	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10
CEJ (décalage 1 an)		0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85
Total	0,75	4,92	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70

La DGF poursuit sa lente diminution.

Ces recettes viennent financer des dépenses de fonctionnement en progression même si les effets de la crise sanitaire, une vacance frictionnelle importante en matière RH et une pénurie de main d'œuvre ont conduit à en limiter l'évolution, voire à consommer moins de crédits que l'année précédente.

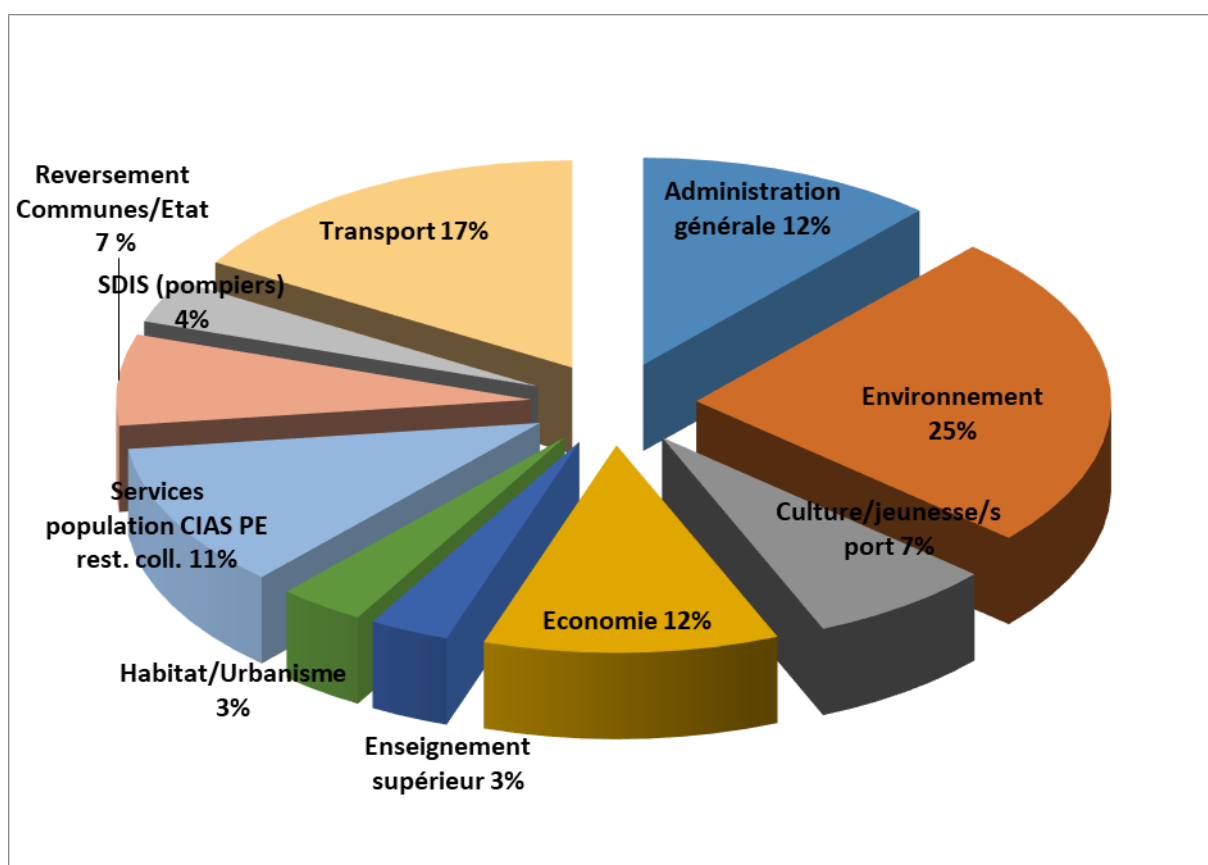
L'épargne de gestion est en recul par rapport à 2020 mais celle-ci était élevée du fait du rattrapage de subvention de la CAF.

A noter que la première partie du pacte fiscal et financier est intégrée en 2021, avec le versement de la DSC pour 494 K€.

L'investissement s'est situé ces dernières années autour de 10 M€ bruts. L'épargne nette se maintient, le financement de l'investissement se fait sur ressources propres, avant la montée en charge prévue en matière d'investissement à compter de 2022 avec les travaux les plus conséquents du PEM.

B/ Répartition par politique publique tous budgets confondus

Tous budgets confondus, la répartition des 117 M€ nets de dépenses en 2021 s'inscrivait comme suit :



Les différents budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes. La situation financière des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement en régie est plus tendue et l'unification des budgets doit permettre à terme une vision consolidée et solidaire sur l'ensemble du territoire.

II - Approche prospective

Il s'agit ici de rappeler la stratégie financière arrêtée en début de mandat. Celle-ci pourra être amendée à la suite des travaux de la deuxième partie du pacte fiscal et financier

d'une part et de l'intégration de l'évolution du contexte économique et politique national et européen au cours de l'année 2022.

Après avoir rappelé la cible financière et le niveau d'investissement, un focus est fait en matière RH, de dette.

A/ Éléments financiers PPI / Recettes/ Évolution des dépenses, cibles de gestion

L'objectif pluriannuel est de permettre de concilier une capacité d'investissement nette du budget principal d'une dizaine de millions d'euros par an auquel s'ajoutent environ quinze millions d'euros d'investissements sur les budgets annexes, et de permettre de financer un service public de qualité pour les habitants et les acteurs du territoire.

Pour ce faire, il convient de maîtriser les dépenses de fonctionnement, procéder à une réallocation des ressources sur les priorités politiques et permettre de maintenir le niveau d'autofinancement pour augmenter la capacité à investir avec un recours à l'emprunt. La dette de la communauté d'agglomération est relativement faible. Le financement de l'investissement peut donc passer par de l'emprunt. Il convient néanmoins de faire progresser l'épargne de gestion pour permettre le financement du remboursement des emprunts en maîtrisant la dégradation de la capacité de désendettement sans dépasser la limite de 8 ans de capacité de désendettement.

L'investissement doit être couvert par un autofinancement et des ressources propres extérieures a minima de 50 %.

Les objectifs financiers 2022-2026 :

- d'une épargne brute de 4,3 M€ en 2019 à 5,3 M€ en 2026 ;
- une évolution des recettes de fonctionnement de 1,6 % an, soit un produit supplémentaire de 2 M€ par an ;
- une évolution des dépenses de fonctionnement contenue à 1,42 % en moyenne annuelle (soit 1,9 M€ de volume de dépenses supplémentaires), dont 1,9 % pour les dépenses de gestion et les autres dépenses stabilisées à 0%, cette hausse des dépenses de gestion intègre l'effort sans précédent en matière RH par la mise en place du RIFSEEP, dont le coût consolidé pour l'EPCI une fois déployé totalement sera d'un peu plus d'1 M€ en année pleine ;
- ces éléments permettent de dégager une capacité de financement de l'investissement de 10 M€ nets/an sur le budget principal.

Les montants de la PPI Sur la base d'un scénario d'une capacité de financement d'une dizaine de millions d'euros par an sur le budget principal, c'est 60 millions d'euros sur le mandat, dont ¼ sont déjà affectés au PEM et un autre ¼ à l'entretien de l'existant hors budgets annexes, sommes auxquelles il convient d'ajouter 13 M€/an sur les budgets annexes soit un montant prévisionnel de 138 M€ injectés en investissement sur le territoire.

M€ nets	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Budget principal (total)	10	10	10	10	10	10	60
dont PEM	3	6	3	3	0	0	15
dont Récurrents	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	16,8
dont Autres	4,2	1,2	4,2	4,2	7,2	7,2	28,2
Budgets annexes	13	13	13	13	13	13	78
Total	23	23	23	23	23	23	138

B/ Éléments RH

Les effectifs, la structure traitement/primes, les effectifs par catégorie, pyramide des âges

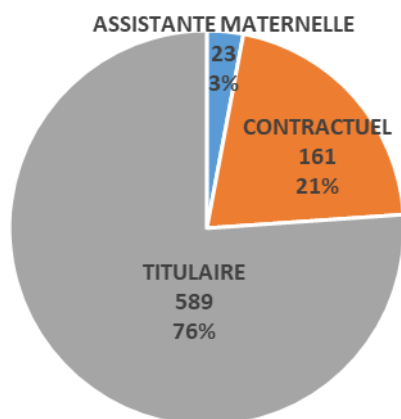
RIFSEEP

QBO emploie 768 agents au 31/12/2021 pour un montant de dépenses de personnel d'un peu plus de 29 M€ en 2021 (dont près de 10 M€ remboursés par la commune centre au titre de l'administration commune).

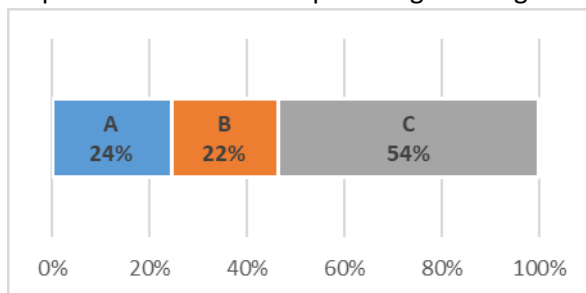
463 agents sont dans un service 100% communautaire (60.29%), dans une administration commune (39.71%).

Répartition des effectifs par catégorie d'agent

589 agents, soit 76% des effectifs sont titulaires de la fonction publique.

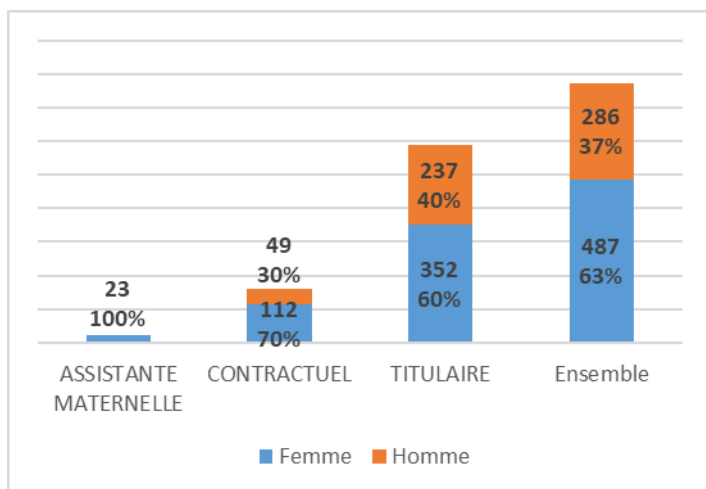


Répartition des titulaires par catégorie de grade :



Répartition des effectifs par catégorie d'agent et par sexe

Le taux de féminisation à QBO est de 63%, soit 487 femmes.

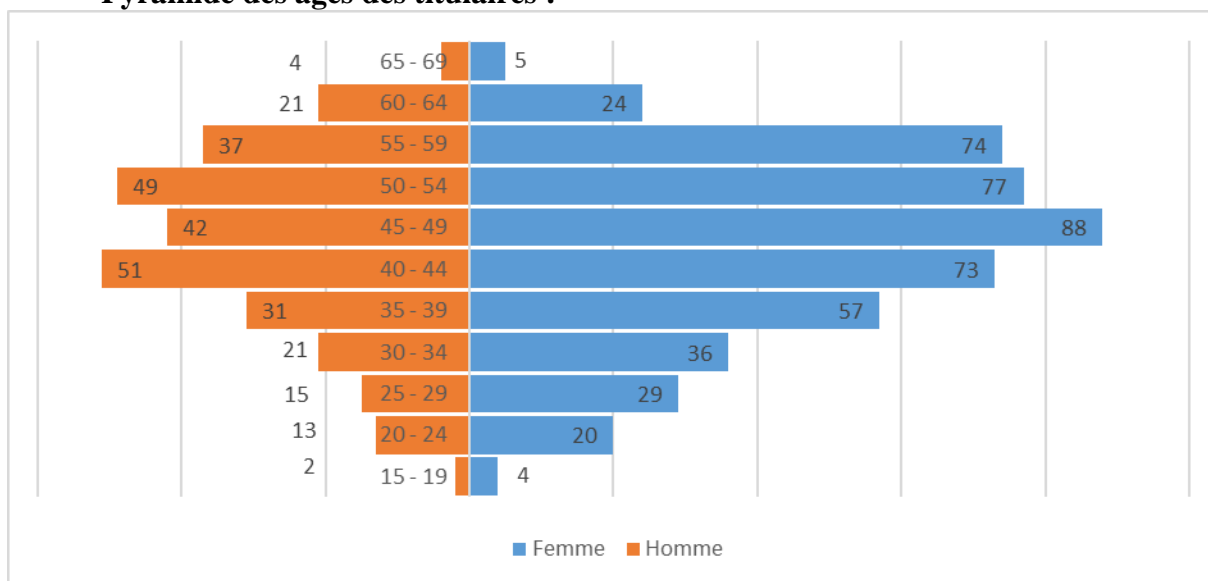


Répartition des titulaires par catégorie de grade et par sexe :

	Femme	Homme
A	63%	38%
B	54%	46%
C	61%	39%

Répartition des effectifs par âge

Pyramide des âges des titulaires :



Répartition traitement/RI

QBO

Comptes de paye

charges patronales	8 506 663	28,39%
traitement de base + nbi + sft	17 394 737	58,05%
régime indemnitaire	4 061 326	13,55%
	29 962 726	

L'obligation de se mettre en conformité sur la durée légale du temps de travail pour l'ensemble des agents ainsi que le dossier relatif au RIFSEPP sont actuellement à l'ouvrage. Temps de travail.

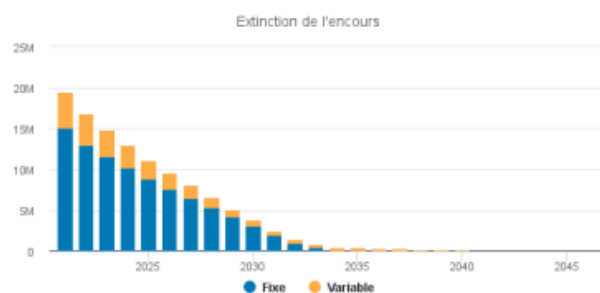
Une évolution prévisionnelle de 2 % du chapitre 012 est prévue sur la durée du mandat.

C/ Dette

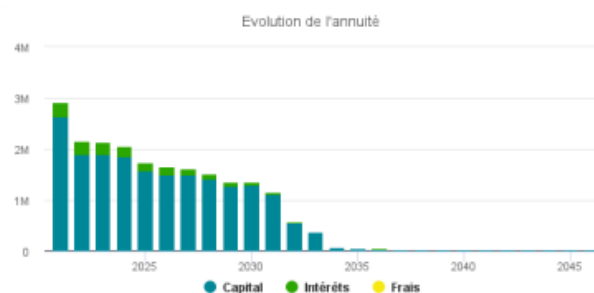
Éléments de la dette

Caractéristiques de la dette au 31/12/2021			
Encours	16 813 052,30	Nombre d'emprunts *	29
Taux actuariel *	1,61%	Taux moyen de l'exercice	1,55%
* tirages futurs compris			
Charges financières en 2021			
Annuité	2 914 005,95	Amortissement	2 632 203,45
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	281 802,50	ICNE	94 367,01

Extinction de l'encours

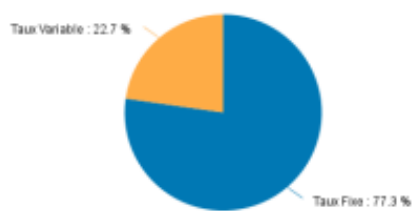


Extinction



Type de taux

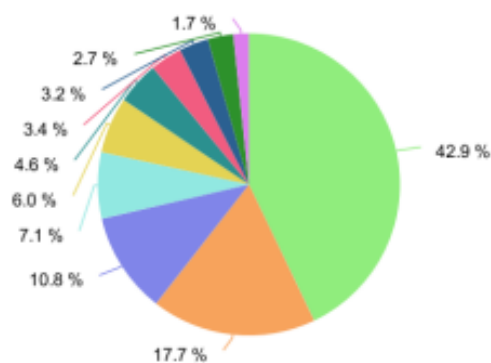
Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	12 992 621,43	3 820 430,87	16 813 052,30
%	77,28%	22,72%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 2 mois	5 ans, 7 mois	5 ans, 3 mois
Duration	4 ans, 11 mois	5 ans, 4 mois	5 ans
Nombre d'emprunts	21	8	29
Taux actuariel	1,93%	0,52%	1,61%
Taux moyen	1,87%	0,44%	1,55%

Typologie par banque

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	-	42,89	7 211 510,61
Caisse d'Epargne	-	17,65	2 968 225,63
BFT	-	10,79	1 814 590,00
La Banque Postale	-	7,12	1 196 250,17
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	6,02	1 012 500,00
Caisse des Dépôts et Consignations	-	4,59	770 969,20
Caisse Régionale de Crédit Agricole	-	3,40	571 549,86
Crédit Mutuel ARKEA	-	3,18	533 972,98
Agence de l'Eau	-	2,70	454 486,70
Dexia Crédit Local	-	1,10	184 771,43

III - Le cadre budgétaire pour 2022

A/ le périmètre financier au BP 2021 par budget

Dépenses réelles		BP2019	BP 2020	BP 2021	2020/2021	Variation
Principal	Dépenses réelles fonctionnement	70 049 673 €	71 321 692 €	72 700 517 €	1,93%	1 378 825
	(-)-subvention au BA transport	3 800 000 €	3 600 000 €	3 600 000 €	0,00%	-
	(-) Administration commune AC Quimper	8 604 653 €	8 604 653 €	8 604 653 €	0,00%	-
	(-) remboursement frais	5 723 214 €	6 179 157 €	6 297 672 €	1,92%	118 515
	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	51 921 806 €	52 937 882 €	54 198 192 €	2,38%	1 260 310
	Dépenses réelles investissement	12 872 968 €	13 533 092 €	15 908 192 €	17,55%	2 375 100
	Dettes	1 245 267 €	1 226 207 €	1 199 000 €	-2,22%	- 27 207
	Total	66 040 041 €	67 697 181 €	71 305 384 €	5,33%	3 608 203
transports	Dépenses réelles fonctionnement	15 432 997 €	15 577 301 €	16 176 290 €	3,85%	598 989
	Dépenses réelles investissement	1 984 000 €	2 063 000 €	2 821 000 €	36,74%	758 000
	Dettes	350 000 €	355 000 €	350 000 €	-1,41%	- 5 000
	Total	17 766 997 €	17 995 301 €	19 347 290 €	7,51%	1 351 989
locations immeubles	Dépenses réelles fonctionnement	440 860 €	416 088 €	387 266 €	-6,93%	- 28 822
	Dépenses réelles investissement	167 500 €	232 200 €	154 400 €	-33,51%	- 77 800
	Total	608 360 €	648 288 €	541 666 €	-16,45%	- 106 622
Zones économiques	Dépenses réelles Investissement	5 664 706 €	5 389 613 €	4 297 137 €	-20,27%	- 1 092 476
	Dettes	2 200 000 €	1 550 000 €	1 150 000 €	-25,81%	- 400 000
	Total	7 864 706 €	6 939 613 €	5 447 137 €	-21,51%	- 1 492 476
Eau Affermé	Dépenses réelles fonctionnement	2 370 873 €	2 346 806 €	2 322 960 €	-1,02%	- 23 846
	Dépenses réelles investissement	2 428 490 €	2 338 490 €	3 107 000 €	32,86%	768 510
	Dettes	196 000 €	190 000 €	185 000 €	-2,63%	- 5 000
	Total	4 995 363 €	4 875 296 €	5 614 960 €	15,17%	739 664
eau régie	Dépenses réelles fonctionnement	1 358 922 €	1 324 729 €	1 148 979 €	-13,27%	- 175 750
	Dépenses réelles investissement	505 000 €	508 000 €	510 000 €	0,39%	2 000
	Dettes	43 000 €	48 000 €	45 000 €	-6,25%	- 3 000
	Total	1 906 922 €	1 880 729 €	1 703 979 €	-9,40%	- 176 750
assainissement collectif affermé	Dépenses réelles fonctionnement	1 566 004 €	1 576 942 €	1 681 279 €	6,62%	104 337
	Dépenses réelles investissement	3 635 000 €	3 575 000 €	5 301 000 €	48,28%	1 726 000
	Dettes	25 000 €	6 000 €	0 €	-100,00%	- 6 000
	Total	5 226 004 €	5 157 942 €	6 982 279 €	35,37%	1 824 337
assainissement régie	Dépenses réelles fonctionnement	492 939 €	515 809 €	454 122 €	-11,96%	- 61 687
	Dépenses réelles investissement	585 000 €	590 000 €	310 000 €	-47,46%	- 280 000
	Dettes	166 000 €	168 000 €	169 000 €	0,60%	1 000
	Total	1 243 939 €	1 273 809 €	933 122 €	-26,75%	- 340 687

assainissement NC	Dépenses réelles fonctionnement	256 000 €	249 380 €	246 300 €	-1,24%	-	3 080
	Dépenses réelles investissement	314 000 €	127 620 €	30 000 €	-76,49%	-	97 620
	Total	570 000 €	377 000 €	276 300 €	-26,71%	-	100 700
Activités portuaires	Dépenses réelles fonctionnement	142 850 €	131 700 €	92 076 €	-30,09%	-	39 624
	Dépenses réelles investissement	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	-	-
	Total	142 850 €	131 700 €	92 076 €	-30,09%	-	39 624
valorisation des énergies renouvelables	Dépenses réelles fonctionnement	407 555 €	701 100 €	652 100 €	-6,99%	-	49 000
	Dépenses réelles investissement	263 500 €	28 570 €	97 900 €	242,67%	-	69 330
	Dette	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	-	-
	Total	671 055 €	729 670 €	750 000 €	2,79%	-	20 330
Restauration collective	Dépenses réelles fonctionnement	3 865 316 €		3 947 882 €	2,14%	-	82 566
	Dépenses réelles investissement	231 200 €		215 000 €	-7,01%	-	16 200
	Dette	204 825 €		262 000 €	27,91%	-	57 175
	Total	4 301 341 €		4 424 882 €	2,87%	-	123 541
Total	Dépenses réelles fonctionnement	74 390 806 €	79 643 053 €	81 307 446 €	2,09%	-	1 664 393
	Dépenses réelles investissement	28 420 164 €	28 616 785 €	32 751 629 €	14,45%	-	4 134 844
	Dette	4 225 267 €	3 748 032 €	3 360 000 €	-10,35%	-	388 032
	Total des dépenses nettes	107 036 237 €	112 007 870 €	117 419 075 €	4,83%	-	5 411 205
	Total des dépenses brutes	125 164 104 €	130 391 680 €	135 921 400 €	4,24%	-	5 529 720

B/ Les éléments de construction du budget 2022 du budget principal :

Ce budget se construit en prenant en compte le nouveau pacte fiscal et financier et l'inscription au budget de la Dotation de Solidarité Communautaire. Il intègre également la première tranche de l'instauration du RIFSEEP 50 %.

Le cadrage lié à la stratégie financière arrêtée a été le suivant :

Fonctionnement									
	dépenses				recettes				
	2021	2022		évolution		2021	2022		évolution
Charges générales	15 431 682	15 431 682	0	0,00%	réduc charges	165 000	165 000	0	0,00%
Masse salariale	30 634 964	31 400 838	765 874	2,50%	Produits services	9 012 472	9 102 597	90 125	1,00%
Concours et subv.	14 196 819	14 196 819	0	0,00%	Fiscalité	51 380 000	50 378 800	-1 001 200	-1,95%
Charges financières	247 000	247 000	0	0,00%	Dot. Et subv.	14 909 722	17 239 722	2 330 000	15,63%
Charges except.	4 724 315	4 724 315	0	0,00%	Produits domaine	255 214	255 214	0	0,00%
Reversements	7 335 737	7 735 737	400 000	5,45%	Produits financ.			0	
Dépenses imprévues	130 000	130 000	0	0,00%	Produits excep.	70 000	70 000	0	0,00%
total	72 700 517	73 866 391	1 165 874	1,60%	total	75 792 408	77 211 333	1 418 925	1,87%
virement SI	3 091 891	3 344 942	253 051	8,18%					
DRF	42,14%	42,51%					9 592 811		
		12 837 052							

Investissement									
dépenses					recettes				
	2021	2022		évolution		2021	2022		évolution
Dot. Et fonds divers	-		-		Dot. Et fonds divers	850 000	850 000	-	0,00%
Emprunt	1 202 000	1 202 000	-	0,00%	Autres	2 350 743	5 500 000	3 149 257	133,97%
subv. Equip.	5 604 592	5 000 000	- 604 592	-10,79%	Immo. Corp.		-	-	
Immo. Incorp.	1 932 300	1 932 300	-	0,00%	Travaux en cours	-		-	
Immo. Corp.	2 377 800	2 000 000	- 377 800	-15,89%	Autres immo. Finan.	112 800	112 800	-	0,00%
Travaux en cours	3 740 000	12 000 000	8 260 000	220,86%	op. tiers	3 404 000	4 000 000	596 000	17,51%
op. tiers	2 200 000	4 000 000	1 800 000	81,82%	Cession	-	-	-	#DIV/0!
participations			-		virement SF	3 091 891	3 344 942	253 051	8,18%
Autres immo. Finan.	50 500	50 500	-	0,00%	dépenses imprévues			-	
Total	17 107 192	26 184 800	9 077 608	53,06%	Total	9 809 434	13 807 742	3 998 308	40,76%

Emprunt d'équilibre	7 297 758	12 377 058	5 079 300	69,60%
----------------------------	------------------	-------------------	-----------	--------

Sur les charges de fonctionnement, il a été indiqué en cadrage, une évolution sur les charges de fonctionnement hors RH de 0 %, avec un travail de réorientation possible des crédits en lien avec les priorités politiques décidées.

En matière RH, une évolution, a minima, de BP à BP de 2,50 %, pour financer le GVT, la mise en place du RIFSEEP, les évolutions de poste.

Le montant de la subvention au budget annexe transports urbains est stable à 3,6 M€.

Les recettes de fonctionnement, un recalage du niveau des subventions et des compensations a été effectué au stade du BP tout comme sur la fiscalité, prenant en compte les effets de la réforme fiscale.

En 2022, il n'y a pas de recours au levier fiscal prévu.

Les prévisions sont prudentes, l'analyse étant perturbée par les effets de la crise sanitaire les deux dernières années.

L'investissement est inscrit à hauteur des crédits de la PPI adoptée en juin 2021, à un niveau de près de 25 M€ de dépenses brutes. Les recettes d'investissement progressent également, dans le cadre du financement du PEM.

L'autofinancement est prévu en légère progression, le recours à l'emprunt augmenté sans que celui-ci ne dépasse 50 % du montant des investissements prévus.

Budgets annexes

Transports urbains : les équilibres financiers sont sains fin 2020 et la crise sanitaire a eu un impact maîtrisé sur les équilibres financiers. Si le niveau de produit du versement mobilités est bon, avec une composition du tissu de contributeurs variés et robustes, l'envol du prix du GNV et de certains indices de révision annuelle du contrat vont peser sur l'équilibre général. D'une quinzaine de millions d'euros, ce budget voit par exemple le montant du GNV augmenter de plus de 300 K€.

En 2022, les travaux liés au renouvellement de la DSP interviendront, interrogeant la soutenabilité financière du budget et l'évolution du service rendu.

Eaux et assainissement : la tarification évolue en tenant strictement compte de l'inflation. Un AMO travaille sur l'évolution du service, tant sur le diagnostic des investissements à réaliser que sur les évolutions de service, l'équilibre financier. L'unification des budgets, sans préjuger de l'évolution des modes de gestion sera préparée, pour permettre de faire du territoire de QBO un territoire unique et solidaire financièrement pour l'ensemble des usagers. Les contrats arrivant à échéance début 2023, les choix de gestion seront réalisés en 2022.

ZAE : la nécessité de reconstituer des réserves disponibles pour la commercialisation se fera de pair avec la prise en compte de l'évolution du modèle avec un foncier disponible moins important pour permettre de préserver la ressource foncière. La zone de Kerjaouen ainsi que celle de l'Eau blanche entreront en phase opérationnelle.

Le modèle de portage et de financement continue à évoluer avec des instruments juridiques spécifiques qui pourront être proposés (concession notamment).

Bâtiments économiques : les équilibres financiers ont été bouleversés par la crise sanitaire. Les conséquences de la crise sanitaire nécessitent de se retrouver un modèle plus soutenable et le développement du CEA tech interrogent sur une évolution du parc. Si les équilibres budgétaires en 2022 sont maintenus, l'adoption d'une PPI en 2022 interrogera également la politique tarifaire.

Service Commun de Restauration Collective : Le budget annexe de ce service commun présente un équilibre qui repart sur les mêmes bases que l'année précédente.

Biogaz : Ce budget repart sur les mêmes bases que l'année précédente. Le contrat de revente sera réinterrogé du fait des évolutions en matière énergétique.

Port du Corniguel : l'étude sur l'évolution du quartier du port du Corniguel se poursuit.

Le conseil communautaire :

1 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière de développement durable ;

2 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

3 – ayant débattu du rapport sur les orientations budgétaires 2022 en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte de la tenue dudit débat.